

CM 20 décembre 2011

Cette garantie d'emprunt que nous allons donner à **l'OPH de Decazeville** n'est peut-être pas la dernière, mais elles risquent d'être moins nombreuses à l'avenir, alors que justement il faudrait construire ou rénover notre habitat social.

La faute à une mesure récente qui risque de pénaliser fortement l'habitat social en général et notre OPH en particulier.

Dans le cadre du **pacte de compétitivité**, le Parlement a voté pour 2014 **une hausse de 7 à 10 % de la TVA sur le logement social et les travaux de rénovation.**

Il faut savoir que **cette mesure vient après le relèvement du taux de TVA de 5,5 % à 7 %** pour les opérations d'investissement réalisées dans le secteur du logement social qui avait été introduit dans la Loi de Finances rectificative pour 2011 du **28 décembre 2011.**

Ces hausses représentent ainsi **un quasi-doublement de la TVA en douze mois, et un manque-à-gagner important pour le monde HLM.**

Bien que conscients des **nécessaires équilibres budgétaires** que doit trouver le gouvernement, je souhaite **réaffirmer la nécessité d'un taux de TVA à 5% réduit sur les investissements dans le logement social.**

Cette mesure est indispensable au regard des **objectifs nationaux** du Gouvernement qui entend **lutter contre la précarité énergétique en favorisant l'isolation des bâtiments existants**, et agir en faveur de la **construction de nouveaux logements sociaux, l'une des grandes causes nationales.**

Je vous invite donc à **signer une pétition** dans ce sens qui se trouve sur internet et qui est déjà **signée par de nombreux élus de tous les partis y compris du PS dont Marie-Noëlle Lienemann**, sénatrice de Paris et ancienne ministre du logement.

J'ai également un exemplaire papier si vous le souhaitez

J'en profite pour signaler que ce **relèvement du taux de TVA** touche également les **transports collectifs, les déchets et les réseaux de chaleur bois**, qui me semblent également des biens de première nécessité.